



Vos élu-e-s- CSE vous informent

CSE des 27 et 28 mars



Bulletin Météo de Printemps à France Travail : Il pleut... des expérimentations

Des coupes claires dans les prochains budgets à venir

Nous apprenons que le budget de France Travail va être amputé de 600 millions d'euros pour les années 2025 à 2027. Un quart de la dotation supplémentaire prévue par l'Etat. A peine né, l'établissement découvre qu'il devra faire toujours plus avec toujours moins de moyens ! Comme le SNU l'a dit lors du CSEC extra du 5 mars, France Travail, et toute la politique de l'emploi qui se déploie en même temps, c'est : pari de la confiance pour les entreprises, pari de la défiance pour les privés d'emploi, pari de la souffrance pour les personnels de France Travail, et plus globalement du réseau pour l'emploi.

Pour le SNU, une fois de plus, la politique du bouc émissaire est en route : ce seront une nouvelle fois les mêmes qui se retrouveront au banc des accusés de l'échec de la politique de l'emploi : les chômeurs et le personnel de France Travail. Ce n'est définitivement pas le modèle de société que nous défendons au SNU !



Le CRE rénové

Les régions concernées par le déploiement sont : ARA, Bretagne, Grand Est, Hauts de France, Réunion, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA. Ce déploiement fera donc l'objet d'une information des instances, suivie par une consultation (c'est-à-dire un vote des élus).

Côté effectif, le régime imposé sera une réforme sans aucun conseiller supplémentaire !

La mise en œuvre de cette procédure de contrôle est proposée pour traiter les situations dites « simples », basées sur les éléments présents dans le dossier du DE (faisceau d'indices) qui sont suffisants pour permettre au conseiller CRE de statuer rapidement sur le respect ou non des engagements. Mais au final, est-ce que tout cela sera efficace en termes de retour à l'emploi ? Quels en sont les effets attendus ? Pas de réponse.

L'expérimentation des nouvelles MSA

Autre situation qui va nécessiter une information/consultation des élus suivies d'un vote : l'expérimentation des nouvelles modalités de suivi et d'accompagnement.

Les sites en ARA concernés par l'expérimentation :

- ⇒ Modèle 1 : Villeurbanne, Lyon Part-Dieu, Ambérieu, Valence Hugo, Bourgoin, Roussillon, Meythet, Le Puy en Velay, Thiers.
- ⇒ Modèle 2 : Thoiry et Tarare

Il semble que l'on parte du constat, non prouvé, que les modalités actuelles d'accompagnement ne fonctionnent pas.

Deux modèles à tester : un premier avec 5 types d'accompagnement proposé, un deuxième avec seulement deux types, le suivi et les autres.

Les enjeux de France Travail et de la loi plein emploi nous amènent à devoir « faire encore plus pour ceux qui en ont le plus besoin », le tout à iso-effectif c'est-à-dire sans embauches supplémentaires !

Comme le projet pose et répète que nous ne pourrions pas recruter, la conclusion est imparable : nous allons devoir externaliser tout ou partie de certains parcours et services, notamment pour les DE les plus proches de l'emploi.

Pas d'argent pour des embauches mais aucun problème pour financer des prestataires externes !

Les élus ont souhaité que la direction suive les recommandations du CSEC et de la direction générale. Grâce à l'intervention du SNU et à la suite d'une suspension de séance, l'établissement a finalement accepté les informations/consultations demandées, dont il aurait bien voulu s'exonérer : les consultations des élus auront lieu au prochain CSE fin avril.

Extension de l'accompagnement rénové des BRSA en ARA sur 4 nouveaux territoires :

- Haute Savoie : Bassin de la Basse Vallée de l'Arves (Cluses – Bonneville – Scionzier – La Roche-sur-Foron) et du Genevois
- Rhône Bassin de Villefranche
- Allier Bassin de Vichy
- Cantal : tout le département